

Réunion du Conseil Municipal

Le Maire de Saint-Sauvant :

- ayant convoqué le conseil municipal pour une réunion en date du 4 septembre 2025,
- le quorum n'ayant pas été atteint
- vous informe que la prochaine réunion de conseil aura lieu

Le 10 septembre 2025
à
9h00 à la Mairie

Lorsque ce quorum n'est pas atteint, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

ORDRE DU JOUR

- Chambre régionale des comptes : présentation du rapport d'observations
- Réhabilitation d'un local commercial en commerce multi-services et deux logements : validation de l'estimation financière, présentation des demandes de subventions, engagement de la consultation de maîtrise d'œuvre et des autres prestations intellectuelles
- Réhabilitation d'un local commercial en commerce multi-services : demande de subvention auprès de la Région
- Réhabilitation d'un local commercial en commerce multi-services : demande de subvention auprès du GAL
- Projet agrivoltaïque au sol : promesse de bail et convention d'utilisation de chemin
- Poitou Habitat jeunes : convention de prêt à usage
- AT86 adhésion au service d'archivage électronique
- Dénomination et numérotation de voie communale
- Budget chaufferie : décision modificative
- Maison Pour Tous : demande de subvention
- Actualisation du tableau des effectifs
- Grand Poitiers : communication du rapport de la présidente
- Décisions du Maire
- Tirage au sort jury criminel
- Questions diverses

Le Maire,
Christophe CHAPPET

